



Compte rendu CTL
du 28 juin 2022

La réunion avait lieu en présentiel. Après lecture des liminaires, la Présidente nous a indiqué qu'elle ne répondrait pas à nos remarques nationales. Nos autres interpellations correspondant aux sujets à l'ordre du jour, les réponses ont été apportées au cours de la séance.

1) Approbation des PV du 11 octobre 2021 et du 9 décembre 2021.

Le procès-verbal du 11 octobre 2021 est adopté avec 6 voix pour et 2 voix contre. Le procès-verbal du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Parmi les documents, figurait le procès-verbal du 24 janvier 2022 qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour initialement, son approbation est reportée au prochain CTL.

2) Installation de l'antenne relocalisée des services des impôts des entreprises des Yvelines à Pont-Audemer.

Solidaires Finances Publiques avait demandé, en concertation avec les élu·es en CTL de **Solidaires Finances Publiques** des Yvelines, l'organisation d'un CTL commun avec la DDFIP des Yvelines dans le cadre de l'arrivée du SIE démétropolisé. Cette requête a été refusée par la Direction, après consultation de la Direction Générale. Cependant, nous avons obtenu qu'un représentant de la DDFIP 27 siège en tant qu'expert au CTL des Yvelines, qui a eu lieu le 14 juin, et une représentante de la DDFIP 78 a siégé en tant qu'experte lors du CTL de l'Eure en audioconférence. En parallèle, deux élu·es de **Solidaires Finances Publiques** de l'Eure ont siégé, en audioconférence, en tant qu'experts lors du CTL des Yvelines. **Solidaires Finances Publiques** a également demandé la nomination de trois experts des Yvelines.

Des travaux, dont des travaux de désamiantage, ont lieu actuellement au rez-de-chaussée du site de Pont-Audemer (voir notre compte-rendu du CHSCT du 21 juin 2022). Le réseau informatique va être entièrement refait, le site sera équipé du système TOIP (téléphonie par internet). **Solidaires Finances Publiques** a demandé, nous avons déjà formulé cette requête lors du dernier CHSCT, si des cloisons seront installées sur le plateau du SIE, devant accueillir 22 agent·es. Non prévues initialement, la Direction s'était engagée à en faire la demande lors de la prochaine réunion de chantier. Il n'est pas prévu dans le budget d'installer des cloisons. La Direction souhaite attendre l'installation des agent·es pour

recueillir leurs souhaits et les financera si nécessaire ou les anciennes armoires du SIE pourront être utilisées pour « cloisonner ».

Concernant les emplois, tous les postes sont pourvus à l'exception d'un poste A et d'un poste B restés vacants à l'issue du mouvement local. La DDFIP 78 a souligné que ce service était le mieux doté en terme d'emplois pourvus (92 %) comparé aux autres structures démétropolisées créées. **Solidaires Finances Publiques** a demandé si le poste A vacant ferait l'objet d'un recrutement contractuel comme cela a été annoncé par la DDFIP 27 lors du CTL des Yvelines. La Direction nous a indiqué que des besoins plus prégnants se font sentir dans d'autres services du département et qu'il n'en est pas question à l'heure actuelle. Une réunion d'information à destination de l'ensemble des agent·es de ce service a été organisée le 21 juin avec des représentant·es des DDFIP de l'Eure et des Yvelines. Les deux DDFIP ont prévu de se déplacer sur le site en septembre.

Au sujet des missions transférées, la DDFIP 78 nous a indiqué qu'elle avait fait le choix de transférer 5 blocs de missions pour donner une attractivité au service. **Solidaires Finances Publiques** a regretté que l'annexe de la convention signée entre les deux DDFIP ne leur ait pas été transmise, elle liste les missions transférées. Ces dernières seront transmises progressivement par palier (1^{er} palier au 01/09/2022, 2^e palier au 01/09/2023). Les missions transférées sont les suivantes :

- le traitement des AVISIR hors procédures collectives, les AVISIR de transfert à compter du 2^e palier.
- la gestion de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et mise à jour des locaux.
- le traitement du contentieux de la CFE et des rôles supplémentaires.
- le traitement des remboursements de crédits de TVA inférieur à 2 000 €, inférieur à 5 000 € au 2^e palier.
- le traitement de la défaillance et les EO/TO des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu (IR).

Certaines entreprises « emblématiques » resteront du ressort du SIE d'origine. **Solidaires Finances Publiques** a demandé comment seront identifiées les entreprises emblématiques (annotation du bloc-notes ?), la DDFIP 78 nous a indiqué que ce n'était pas prévu initialement mais que ça pouvait être une possibilité. **Solidaires Finances Publiques** a demandé que les fiches techniques élaborées lors des groupes de travail nationaux soient transmises aux agent·es du SIE démétropolisé. La DDFIP 78 nous a indiqué qu'elles étaient en cours de finalisation et qu'elles seraient transmises aux collègues.

Solidaires Finances Publiques a demandé quelle était la volumétrie de chaque mission transférée, qui a permis de quantifier les emplois créés dans le service démétropolisé (mais également de quantifier les suppressions d'emplois dans les Yvelines). **Solidaires Finances Publiques** a également demandé confirmation à la Direction sur les transferts de missions non prévues initialement dans les documents du CTL des Yvelines (AVISIR de transfert, rôles supplémentaires de CFE). **Solidaires Finances Publiques** a questionné les Directions sur le traitement des contentieux, gracieux et remises de pénalités liés au traitement de la défaillance ou des rôles supplémentaires de CFE. Ils seront traités par le SIE démétropolisé. **Solidaires Finances Publiques** a demandé si le traitement de la défaillance ne concernait que les déclarations de résultats ou également les autres taxes (TVA...). La DDFIP 78 nous a répondu que le traitement de la défaillance comporterait l'ensemble des taxes des sociétés soumises à l'IR. **Solidaires Finances Publiques** a demandé s'il était prévu à terme de transférer également le traitement de l'impôt sur les sociétés (IS). Les Directions nous ont indiqués qu'une impossibilité juridique empêchait le transfert hors département. **Solidaires Finances Publiques** a aussi demandé dans quelles conditions le périmètre des missions

pouvait être élargi et sous quel délai et/ou en cas de pic d'activité dans les services d'origine. L'élargissement du périmètre des missions fera l'objet d'une concertation entre les deux DDFIP. **Solidaires Finances Publiques** a interrogé les deux DDFIP sur l'organisation du futur service. La DDFIP 78 nous a répondu que toute liberté était donnée à la future cheffe de service sur l'organisation mais qu'une répartition géographique était souhaitable pour avoir un référent pour chaque SIE des Yvelines. Dans la même optique, un ou deux référents par SIE d'origine seront désignés.

Solidaires Finances Publiques a voté **contre** ce projet en demandant qu'une explication de vote soit inscrite au procès-verbal : même si **Solidaires Finances Publiques** a reconnu que la création de ce service constituait un effet d'aubaine pour les collègues de Pont-Audemer, malmenés suite au NRP, la création du SIE démétropolisé est un pan du NRP auquel **Solidaires Finances Publiques** a toujours été opposé, car il va à l'encontre de notre conception du service public de proximité.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, les élu·es de **Solidaires Finances Publiques** ont souhaité faire une déclaration : « *Suite aux annonces du ministre de la Fonction Publique de ce matin, qui ne sont que mépris envers tous les personnels de la Fonction Publique, les représentant·es de **Solidaires Finances Publiques** ne peuvent rester siéger pour parler, entre autres, de l'attractivité de la DGFIP* ». Suite à cette déclaration, **Solidaires Finances Publiques** a quitté la séance suivi des autres organisations syndicales.

Les représentantes et représentants de **Solidaires Finances Publiques** au CTL